

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 avril 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-six à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3295

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3296

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2026, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 21 intitulée :

**Demande de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique
dans le cadre du programme québécois de lutte contre la criminalité
(axe 3) et désignation d'une représentante**
Document d'aide à la décision DVC-DSC-2026-009

Adoptée à l'unanimité

CV3297

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3298

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3299

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 40 personnes assistent à la séance. Six personnes prennent la parole.

Des personnes déposent des documents sur les sujets suivants :

- problématique concernant l'immeuble situé au 299, chemin des Îles;
 - création d'un bureau d'ombudsman à la Ville;
 - problématique de circulation dans le quartier des céréales (secteur Lauzon);
 - maintien de la patinoire extérieure dans le parc Chaudière.
-

CV3300

Période de questions transmises électroniquement

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV3301

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 31 mars 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 31 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3302

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif des séances du 17 mars et du 24 mars 2026

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 17 mars et 24 mars 2026 est déposé.

CV3303

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation tenues par la commission de la planification intégrée du territoire les 26 février et 19 mars 2026

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-049](#)

Les rapports des réunions des assemblées publiques de consultation de la commission de la planification intégrée du territoire tenues les 26 février et 19 mars 2026, sont déposés à titre de reddition de compte et d'information.

CV3304

Dépôt des amendements budgétaires et des virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2026-015](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-015, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3305

Radiation des créances irrécouvrables en matière de taxation au 31 décembre 2022

Document d'aide à la décision [FIN-2026-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2960;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

La liste des créances irrécouvrables en matière de taxation au 31 décembre 2022, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-022, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

De radier les sommes contenues à la liste des créances irrécouvrables en matière de taxation au 31 décembre 2022, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-022.

Adoptée à l'unanimité

CV3306

Radiation des créances diverses irrécouvrables autres que la taxation

Document d'aide à la décision [FIN-2026-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2961;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

La liste des créances irrécouvrables autres que la taxation au 31 décembre 2022, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-023, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

De radier les sommes contenues à la liste des créances irrécouvrables autres que la taxation au 31 décembre 2022, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-023.

Adoptée à l'unanimité

CV3307

Financement de la dépense relative à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale

Document d'aide à la décision [ENV-PE-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2967;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'affecter un montant maximum de 200 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale, créée par le règlement RV-2022-22-36, pour le financement du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement, précisé au sommaire décisionnel ENV-PE-2026-003.

Adoptée à l'unanimité

CV3308

Avis sur la conformité du projet de modernisation de l'Hôtel-Dieu de Lévis au schéma d'aménagement et de développement

Document d'aide à la décision [URBA-BP-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2969;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'émettre un avis sur la conformité du projet de modernisation de l'Hôtel-Dieu de Lévis au schéma d'aménagement et de développement, joint au sommaire décisionnel URBA-BP-2026-003.

Adoptée à l'unanimité

CV3309

Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire à intervenir avec la ministre des Affaires municipales

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-035](#)

ATTENDU l'adoption des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);

ATTENDU l'effort important qui devra être déployé afin d'intégrer ces nouvelles orientations dans le schéma d'aménagement et de développement de la Ville;

ATTENDU la disponibilité d'une aide financière totalisant 207 918 \$;

ATTENDU le délai supplémentaire pour se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire aux municipalités régionales de comté faisant partie d'une communauté métropolitaine pour tenir compte de la révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de celle-ci;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2970;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De conclure l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-035, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3310

Affectation du fruit de la vente du lot 2 434 824 du cadastre du Québec (immeuble situé au 17, rue Notre-Dame, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2973;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'affecter un montant de 36 641 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville, afin d'assumer les dépenses présentées au sommaire décisionnel

APGI-GI-2026-030.

Adoptée à l'unanimité

CV3311

Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition et fixation de la date du prononcé de la décision concernant l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3003;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De déterminer le 19 mai 2026, à 17h, au cours d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date pour tenir l'audition de la demande de révision de la décision du comité de démolition concernant l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis), rendue le 9 septembre 2025.

De déterminer le 16 juin 2026, au cours d'une séance ordinaire de ce conseil, la date pour prononcer la décision de ce conseil relative à la demande de révision de la décision du comité de démolition concernant l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis), rendue le 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV3312

Calendrier révisé modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [GRE-2026-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2977;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le calendrier révisé modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel GRE-2026-013.

Adoptée à l'unanimité

CV3313

Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux projets et d'appel de projets en développement des collections des bibliothèques

publiques autonomes pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2987;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux projets et d'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2026, jointe au sommaire décisionnel DVC-BIB-2026-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3314

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière 2026 à intervenir avec Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2988;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière 2026 à intervenir avec Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3315

Adoption du Règlement RV3598 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-018-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3598 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues J.-T.-Larochelle, des Jonquilles, et André-Cazes;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2916;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le Règlement RV3598 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-018-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV3316

Adoption du Règlement RV3597 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2026-018-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3597 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet d'établir la tarification applicable aux autorisations d'occupation temporaire de la voie publique;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2950 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter le Règlement RV3597 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-018-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV3317

Adoption du Règlement RV3604 sur les autorisations d'occupation temporaire de la voie publique

Document d'aide à la décision [TMD-2026-016](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3604 sur les autorisations d'occupation temporaire de la voie publique a pour objet d'encadrer la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire de la voie publique, les fins pour lesquelles l'occupation temporaire de la voie publique est autorisée, les conditions applicables, incluant les modalités d'autorisation, les obligations des titulaires et les autres règles et mécanismes d'application du règlement;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2952;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Règlement RV3604 sur les autorisations d'occupation temporaire de la voie publique, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-016.

Adoptée à l'unanimité

CV3318

Avis de motion du Règlement RV3605 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [DEV-2026-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3605 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-009.

Ce règlement a pour objet de modifier le mandat du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, pour y ajouter le mandat de devenir le comité aviseur pour le Réseau accès PME, ainsi que prévoir la présence d'observatrices et d'observateurs, comme requis par la convention de subvention intervenue entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

CV3319

Avis de motion du Règlement RV3606 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la densité minimale de la grille des spécifications de la zone H1920 située sur la rue des Gadelles, secteur Breakeyville) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3606 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-001.

Ce règlement a pour objet de retirer la densité nette minimale de la grille des spécifications de la zone H1920 pour tous les usages autorisés.

CV3320

Adoption du Projet de règlement RV3606 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la densité minimale de la grille des spécifications de la zone H1920 située sur la rue des Gadelles, secteur Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2992 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter le Projet de règlement RV3606 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-001.

Adoptée à l'unanimité

CV3321

Avis de motion du Règlement RV3607 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1526 à même l'entièreté de la zone P1525, rue de la Symphonie, secteur Charny) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-030](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3607 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-030.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C1526 à même l'entièreté de la zone P1525, ayant pour effet de supprimer la zone P1525.

CV3322

Adoption du Projet de règlement RV3607 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1526 à même l'entièreté de la zone P1525, rue de la Symphonie, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2994 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Projet de règlement RV3607 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-030.

Adoptée à l'unanimité

CV3323

Adoption du Second projet de règlement RV3590 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P201, service social ou de soins (centre d'hébergement et de soins de longue

durée (CHSLD), centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation, centre jeunesse, centre de santé et de services sociaux (CSSS), orphelinat), dans la zone M2395, à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2995 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter le Second projet de règlement RV3590 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3201, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-042.

Adoptée à l'unanimité

CV3324

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3325

Condoléances à Brigitte Breton et aux membres de la famille et aux proches pour le décès de Michel Garant

Il est proposé par le maire Steven Blaney

Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances à Brigitte Breton et aux membres de la famille et aux proches de Michel Garant, décédé le 20 mars 2026, et de souligner son parcours empreint de courage, de détermination et de générosité, de même que de souligner son exploit exceptionnel à titre de premier athlète paraplégique à traverser le Canada sur une bicyclette à bras et sa contribution significative au soutien de la Fondation MIRA, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3326

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3327

Félicitations à Faucons cheer elite de Lévis

Il est proposé par Éric Nadeau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Faucons cheer elite de Lévis pour avoir remporté, lors du *Championnat national de cheerleading*, tenu le 13 avril 2026 à Toronto, deux médailles d'or et une médaille d'argent, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3328

Mandat à la Direction générale sur la création du bureau de l'ombudsman

ATTENDU QUE l'équité, la saine gestion, la transparence et l'ouverture sont des principes fondamentaux d'une gouvernance municipale exemplaire;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens de Lévis doivent disposer de mécanismes de recours équitables, indépendants, accessibles et impartiaux pour exprimer leurs plaintes ou préoccupations concernant les services municipaux;

ATTENDU QUE l'instauration du bureau de l'ombudsman contribuerait à renforcer la confiance du public envers l'administration de la ville de Lévis en offrant une voie de recours objective et équitable;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités québécoises ont mis en place un bureau d'ombudsman, avec des résultats probants en termes d'amélioration de la satisfaction citoyenne et de la qualité des services;

ATTENDU QUE la création du bureau de l'ombudsman favoriserait une saine gestion des services municipaux en identifiant des solutions constructives pour améliorer l'intégrité, l'efficacité et la bienveillance dans le traitement des plaintes;

ATTENDU QUE la mise en place d'un bureau de l'ombudsman constitue une pratique reconnue permettant d'assurer un traitement impartial, indépendant et équitable des situations problématiques, tant pour les citoyennes et les citoyens que pour les processus administratifs ;

ATTENDU QUE la création du bureau de l'ombudsman pourrait également générer des économies pour la Ville, en réduisant les frais juridiques liés aux litiges et contentieux, malgré les coûts encourus pour son fonctionnement;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

De mandater la Direction générale afin de procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'une firme externe spécialisée, chargée d'analyser les meilleures pratiques en matière d'ombudsman municipal et de soumettre au conseil de la Ville une proposition de mise en œuvre, incluant les aspects organisationnels, juridiques et budgétaires.

De demander que l'analyse des soumissions de l'appel d'offres reçues soit effectuée par le comité exécutif, lequel formulera une recommandation au conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3329

Demande d'amélioration de la couverture cellulaire sur le territoire lévisien

ATTENDU QUE la couverture cellulaire constitue un service essentiel pour la sécurité publique, les communications d'urgence, le développement économique et la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE la réglementation et l'encadrement des télécommunications relèvent du gouvernement du Canada et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE plusieurs secteurs du territoire de la Ville de Lévis, notamment le secteur de Saint-Nicolas, présentent des lacunes importantes en matière de couverture et de qualité du signal cellulaire;

ATTENDU QU'UN sondage répondu par plus de 800 personnes dans le secteur de Saint-Nicolas révèle que :

- près de 85 % des répondantes et répondants évaluent la qualité du signal comme faible, très faible ou inexistante;
- près de 50 % jugent le signal très faible;
- ces problématiques limitent la capacité des gens à effectuer des appels, à utiliser les données mobiles et à maintenir des communications fiables;

ATTENDU QUE ces lacunes peuvent compromettre la sécurité, notamment en limitant l'accès aux services d'urgence dans certaines situations;

ATTENDU QUE près de 99 % des répondantes et répondants se disent favorables à ce que des démarches formelles soient entreprises afin d'améliorer la couverture cellulaire;

ATTENDU QUE la croissance résidentielle et économique du territoire lévisien accentue les besoins en connectivité mobile fiable;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis, bien que n'ayant pas compétence en matière de télécommunications, a la responsabilité de représenter les besoins de sa population auprès des instances décisionnelles;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De demander formellement au gouvernement du Canada et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) :

- de mettre en place des mesures afin d'assurer une couverture cellulaire fiable sur l'ensemble des secteurs habités du territoire lévisien;

- de renforcer les obligations des entreprises de télécommunications en matière de déploiement et de couverture réelle du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV3330

Félicitations aux artistes et à l'École solidartis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les artistes et l'École solidartis pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'exposition annuelle *La coop s'expose 2026*, le 11 avril 2026, et de souligner la qualité exceptionnelle de l'enseignement offert par cette école, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3331

Félicitations à Les chevaliers de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Les chevaliers de Lévis pour avoir remporté la *Coupe Jimmy-Ferrari 2026*, le 11 avril 2026, de même que de souligner la capacité de ce groupe sportif à traverser l'adversité, à demeurer calme et à faire les bonnes choses dans les bons moments clés qui l'a mené à cette victoire remarquable, comme l'a souligné l'entraîneur-chef Pier-Luc Giguère, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3332

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3333

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

À 18 h 14, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil